

Les Infos de Base

mercredi 20 avril 2005
volume 8, numéro 16
ISSN 1492-0670



Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 16 du 20 avril 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 avril 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 16 du 20 avril 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 15 du 16 avril 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 mai 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 13 du 30 mars 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 12 du 26 mars 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'assurance automobile, L.R.Q., c. **A-25**, a. 52.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, a. 1.

Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, L.R.Q., c. **C-6.1**, a. 18.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, a. 2.

Loi sur les centres financiers internationaux, L.R.Q., c. **C-8.3**, aa. 50, 61.1, 64.1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 3-5.

Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, L.R.Q., c. **D-7.1**, a. 17.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, a. 6.

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, L.R.Q., c. **F-3.1.2**, a. 18.1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, a. 7.

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), L.R.Q., c. **F-3.2.1**, a. 14.1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, a. 8.

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. **I-2**, aa. 2, 6.1, 6.2, 7.01, 7.9, 7.10, 13, 13.3, 13.5, 14.2, 15.1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 9-19.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, plusieurs articles.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 20-297.

Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-4**, intitulé du chapitre V, aa. 37, 52, 84, 85, 86, 95.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 298-304.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, a. 21, ann. I.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 305, 306.

Loi sur les licences, L.R.Q., c. **L-3**, a. 144.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, a. 307.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 1.4, 27.0.1, 27.3, 28.2, 59.2, 59.3, 59.5, 59.5.9, 59.6, 64, 93, 93.1.8, 93.1.12, 94.0.3.2, 94.0.3.3.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 308-322.

Loi sur les prestations familiales, L.R.Q., c. **P-19.1**, abrogée.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, a. 323.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 33, 33.0.2, 33.0.4, 34, 34.1.6, 34.1.6.1, 34.1.6.2, 37.1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 324-331.

Loi sur le régime de rentes du Québec, L.R.Q., c. **R-9**, aa. 1, 23.5, 50, 50.0.1, 52.1, 63, 78.0.1, 78.1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 332-339.

Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, L.R.Q., c. **R-20.1**, aa. 1, 1.3, 1.3.1, 1.4, 2, 7, 7.1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 340-346.

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 1, 1.2, 79.1, 80.1, 108, 128, 162.1, 167, 198.3-198.5, 350.18-350.23, 358, 486, 487, 488, 489, 490, 494, 494.1, 496, 497, 498, 499.1, 499.2, 499.4-499.7, 517, 522, 522.1, 525, 527, 527.1-527.3.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 1, aa. 347-376.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement d'application de la Loi sur les agents de voyages, R.R.Q., 1981, c. **A-10**, r. 1, a. 4.1;

Règlement sur l'équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégories d'emplois à prédominance masculine, [R.R.Q., c. **E-12.001**, D. 315-2005 du 06-04-05, (2005) 137 G.O. 2, 1425], nouveau;

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. 1;

Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 05-04-05, (2005) 137 G.O. 1, 366], nouveau;

Décret concernant la suspension de la délivrance de licences d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo, [R.R.Q., c. **L-6**, D. 302-2005 du 06-04-05, (2005) 137 G.O. 2, 1423], nouveau;

Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de bleuets, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.4.6], a. 1;

Règlement sur des normes du travail particulières à certains secteurs de l'industrie du vêtement, [R.R.Q., c. **N-1.1**, r. 3.1], a. 3;

Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur, R.R.Q., 1981, c. **P-40.1**, r. 1, aa. 104, 107, 108, 108.1, 108.2, 125, 129, 146;

Règlement d'application de la Loi sur le recouvrement de certaines créances, R.R.Q., 1981, c. **R-2.2**, r. 1, a. 14.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.